



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2015

Projet de Performance 2015



Ministère de l'Economie et des Finances

1^{ère} PARTIE :

Présentation du Ministère ou Institution

Attributions et missions du MEF:

Dans le cadre de ses attributions, le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'élaboration de la politique de l'Etat en matière de finances publiques, douanière, fiscale, budgétaire, ainsi qu'en matière de gestion des finances extérieures, du contrôle des entreprises et établissements publics, de privatisation et de coordination et suivi de la politique économique et sociale gouvernementale.

Les principales missions du MEF peuvent être déclinées comme suit :

En matières budgétaire et fiscale :

- L'élaboration des projets de loi de finances et le suivi de leurs exécutions ;
- La définition et l'élaboration des politiques fiscale et douanière ;
- Le recouvrement des recettes publiques et le paiement des dépenses publiques.

En matière financière :

- La définition des conditions des équilibres financiers interne et externe et l'élaboration des dispositions et mesures nécessaires à cet effet ;
- La garantie de la tutelle sur les intermédiaires financiers, les banques, les établissements de crédit et le marché financier, et la réglementation et le suivi de leur activité ;
- La représentation du Maroc aux institutions de financement internationales et régionales.

Concernant le contrôle :

- Le contrôle de toutes les opérations de recettes et dépenses publiques ;
- Le contrôle financier des entreprises et établissements publics, sociétés concessionnaires ainsi que les entreprises et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques ;
- La réglementation et le contrôle de l'activité des compagnies d'assurance, de réassurance et de capitalisation, ainsi que la participation au contrôle des organismes de prévoyance sociale.

Parallèlement, le Ministère est chargé d'assurer :

- Le suivi régulier de la gestion des établissements et entreprises publics et du portefeuille de l'Etat en vue de mettre en œuvre la politique générale et sectorielle de l'Etat en matière, de réforme, de rationalisation et de restructuration du secteur public et de son ouverture au secteur privé ;
- L'établissement des actes relatifs aux biens mobiliers et immobiliers de l'Etat ;
- La défense des administrations publiques en justice, par le biais de l'Agence Judiciaire du Royaume.

Enjeux et axes de la stratégie du MEF :

Le Ministère de l'Economie et des Finances constitue un accompagnateur important de l'action du Gouvernement. Il a un positionnement central dans l'impulsion et la conduite de réformes structurantes pour l'économie nationale visant à asseoir les conditions d'une croissance durable, intégrée et solidaire et permettant de restaurer la confiance et d'attirer l'investissement. A ce titre, le Ministère joue plusieurs rôles, notamment :

- Il est le garant des équilibres macro-économiques du pays et veille sur les conditions de financement de l'économie;
- C'est une instance transversale de pilotage des politiques publiques et de financement des stratégies sectorielles ;
- C'est un acteur de la compétitivité et de la croissance économique et sociale et du développement durable du pays ;
- Il pilote les réformes économiques et financières et la modernisation de l'environnement économique en général ;
- C'est une instance de régulation, collecte, répartition et optimisation des ressources financières et garant du bon usage des deniers publics.

A cet égard, le ministère s'est assigné un plan stratégique décliné en quatre principaux axes à savoir :

➤ **La promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques**

Parmi les priorités du Ministère figurant au niveau de cet axe :

- La modernisation du cadre juridique consacré par le plan législatif du Ministère qui regroupe une panoplie de textes portant sur le renforcement de la bonne gouvernance, l'appui à la compétitivité ainsi que l'amélioration des conditions de financement de l'économie ;
- Le projet de réforme de la Loi Organique relative aux lois de Finances qui permettra de doter le Maroc, à l'instar de beaucoup de pays développés et émergents de par le monde, d'une véritable constitution financière, laquelle donnera corps et substance aux nouveaux principes fondateurs de la gouvernance des affaires publiques ;
- La modernisation et le renforcement du dispositif de Gouvernance et de contrôle des Etablissements et Entreprises Publics et la généralisation de la contractualisation des relations Etat-EEP ;
- La modernisation du système de gestion de la commande publique qui vise notamment, l'alignement des règles de gestion sur les standards internationaux en la matière. Ce

processus s'appuie sur la réforme du cadre réglementaire régissant les marchés publics qui porte sur le nouveau décret relatif à la passation des marchés publics ;

- L'amélioration du recouvrement des ressources et la rationalisation des dépenses publiques à travers notamment la réduction du train de vie de l'Etat et l'optimisation des dépenses de personnel ;
- La rationalisation et l'optimisation de la gestion des finances publiques à travers le nouveau système de Gestion Intégrée des Recettes qui vise à améliorer la capacité de gestion de l'administration publique dans sa mission de recouvrement et à faciliter son ouverture sur l'environnement extérieur.

➤ **La relance d'une croissance forte, durable et inclusive**

Il paraît incontestable que la poursuite de l'édification institutionnelle et l'accélération du rythme des réformes structurelles contribuent au renforcement de la confiance à l'égard de l'économie marocaine et à la stimulation de la croissance. Néanmoins, celle-ci passe également par l'appui à l'investissement public et son orientation vers la poursuite de la mise à niveau des infrastructures, ainsi que par l'amélioration des conditions susceptibles d'attirer les investissements en particulier pour les secteurs à haute valeur ajoutée et générateurs d'emplois.

A cet effet, la mission du Ministère consiste à contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers :

- La simplification du système fiscal et sa consolidation autour d'objectifs tendant à encourager l'investissement, à promouvoir l'entreprise et améliorer sa compétitivité et à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce cadre, la réforme fiscale mise en place par le Ministère depuis quelques années sera poursuivie dans l'objectif de stabiliser les ressources nécessaires par une grande mobilisation des recettes fiscales internes, de réduire les distorsions fiscales (multiplicité des exonérations, rétrécissement de l'assiette fiscale, etc.) et de promouvoir une plus grande équité fiscale.
- Une meilleure mobilisation de l'épargne et une allocation plus efficiente des ressources financières; ce qui suppose le maintien d'un cadre macro-économique viable, la mise en place d'un secteur financier moderne, l'adoption d'une politique adéquate de financement du Trésor conjuguée à une gestion optimale de la dette et de la trésorerie publique. A cela s'ajoute, le renforcement des instruments en matière de suivi de la situation économique et financière permettant d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les effets de la crise internationale

➤ **L'accompagnement des grandes réformes de l'Etat**

De par son rôle important dans la gestion des finances publiques, le Ministère de l'Economie et des Finances se trouve au centre de plusieurs réformes visant à assurer une bonne marche de l'économie du Royaume vers la croissance et la modernité et ce, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée le 1er juillet 2011.

L'enjeu pour le ministère, consiste à participer de manière effective et efficace dans la mise en œuvre de la vague des réformes institutionnelles et structurelles que connaît le Maroc :

Régionalisation avancée, refonte du système des retraites, réforme du système de compensation, réforme de la fiscalité...etc. Parallèlement, le MEF est appelé à accompagner les stratégies des réformes sectorielles au niveau de leurs phases de conception et d'évaluation notamment à travers la mobilisation du foncier public à l'effet d'appuyer les stratégies sectorielles et la réalisation des équipements publics.

➤ **L'amélioration de l'organisation et de la gouvernance du MEF**

A ce niveau, les efforts déployés par le ministère au niveau de l'amélioration de son organisation et son mode de gouvernance se traduisent par :

- Le développement d'une culture de programmation stratégique privilégiant la contractualisation et la gestion axée sur les résultats : déclinaisons des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels accompagnés d'indicateurs de suivi.
- La promotion de la démarche qualité dans la gestion du service aux usagers et développement des relations de confiance avec les citoyens.
- L'optimisation de l'organisation du Ministère et le renforcement de la collégialité et la synergie entre ses différentes composantes tout en favorisant la mutualisation des moyens.
- La consolidation du rôle de l'élément humain dans la réalisation des performances à travers une politique de rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines basée sur un système de Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences, un plan de formation adapté aux besoins en compétences et un dispositif d'évaluation et de motivation transparent et équitable.
- L'amélioration de l'efficacité du dispositif de communication en mettant en œuvre la charte de communication et en favorisant l'accès à l'information et le partage de la connaissance à travers l'utilisation optimale des TIC notamment les portails du Ministère et les réseaux sociaux. Cet effort sera de grande contribution aux actions visant le développement de la transparence et la lutte contre la corruption.
- La stabilisation, l'intégration et l'urbanisation des systèmes d'information tout en assurant l'efficacité de gestion, l'amélioration de la qualité, le renforcement de la sécurité et la simplification des processus.
- Le renforcement de la déconcentration au sein du Ministère en favorisant la mutualisation des moyens.

Présentation des crédits du ministère au titre de l'année 2015

Dépenses	Personnel	2 208 569 000
	MDD	378 490 000
	Investissement	200 910 000

Récapitulatif des crédits du Ministère au titre de l'année 2015 par programme:

Programme	Personnel	MDD	Investissement	Total
Support et pilotage	221 970 000	109 121 000	39 775 000	370 866 000
Politique économique et stratégie des finances publiques	319 975 000	11 724 000	11 970 000	343 669 000
Facilitation Sécurisation des échanges et protection du consommateur*	520 224 000	84 300 000	37 815 000	642 339 000
Exécution de la dépense publique recouvrement et tenue de la comptabilité publique*	526 793 000	63 045 000	18 520 000	608 358 000
Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales*	535 057 000	88 860 000	53 200 000	677 117 000
Gestion du domaine privé de l'Etat*	84 550 000	21 440 000	39 630 000	145 620 000
Total MEF	2 208 569 000	378 490 000	200 910 000	2 787 969 000

* Ces programmes incluent les budgets des régions

Récapitulatif des crédits du Ministère ouverts au titre de l'année 2015 par projet :

Programme	Projet	Personnel	MDD	Investissement
Support et pilotage	Gestion des ressources	221 970 000	109 121 000	36 600 000
	Défense judiciaire			2 775 000
	Inspection audit et évaluation des politiques publiques			400 000
Politique économique et stratégie des finances publiques	Soutien de la politique budgétaire	319 975 000	11 724 000	2 500 000
	Régulation du secteur financier et gestion de la trésorerie			1 200 000
	Aide à la décision en matière de politique économique et Financière			770 000
	Gestion du portefeuille de l'Etat et contrôle des entreprises publiques			7 500 000
	Encadrement du secteur de la prévoyance sociale régulation et contrôle des assurances et des réassurances			-
Facilitation Sécurisation des échanges et protection du consommateur*	Conditions de travail et accueil des usagers	520 224 000	58 130 046	30 555 000
	Facilitation des échanges			4 700 000
	Lutte contre les fraudes douanières			2 560 000
Exécution de la dépense publique recouvrement et tenue de la comptabilité publique*	Productivité et conditions de travail	526 793 000	14 846 500	4 600 000
	Exécution des dépenses de l'Etat			9 620 000
	Gestion des finances locales et recouvrement			0
	Tenue de la comptabilité publique			1 800 000
Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales*	Qualité de service	535 057 000	55 537 500	34 700 000
	Appréhension de la matière fiscale et lutte contre la fraude			18 500 000
Gestion du domaine privé de l'Etat*	Conditions de travail	84 550 000	13 150 000	10 230 000
	Appui à la gestion du domaine privé de l'Etat			29 400 000
Total MEF		2 208 569 000	378 490 000	200 910 000

* Ces programmes incluent les budgets des régions

2^{ème} PARTIE :

Présentation des programmes du Ministère de l'Economie et des Finances

Programme « Support et pilotage »

➤ La stratégie du programme « Support et pilotage »

Le programme «Support et pilotage» regroupe les moyens consacrés à la gestion des ressources du ministère, à la défense judiciaire et à l'Inspection, audit et évaluation des politiques publiques. Il est piloté par M. le Secrétaire Général du MEF.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions.

➤ Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie du programme est structurée autour de trois axes :

Le premier axe concerne la gestion des ressources assuré par la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) et dont les principales orientations s'articulent autour des points suivants :

- Asseoir l'allocation des ressources sur des bases objectives et concertées
- Anticiper les évolutions des effectifs, des métiers et des compétences du MEF
- Optimiser l'organisation et rentabiliser les investissements SI
- Fédérer les fonctions support et ancrer les pratiques de mutualisation

Le second axe concerne l'inspection, l'audit et l'évaluation des politiques publiques assuré par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ; il s'articule autour de deux orientations principales :

- L'adaptation des missions de l'IGF au nouveau contexte et sa contribution à la bonne gouvernance économique et financière à travers notamment, la consolidation de son cœur de métier et de son positionnement, le développement des missions d'audit de performances et d'évaluation des résultats des politiques, programmes et projets publics et la contribution à la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption ;
- Le renforcement des capacités et des moyens d'intervention de l'IGF via l'adaptation de ses procédures et de son organisation et l'accroissement de ses effectifs ainsi que la rénovation de sa gestion des ressources humaines et des compétences.

Le troisième axe concerne la défense judiciaire assurée par l'Agence Judiciaire du Royaume (AJR) en tant que défenseur des intérêts de l'Etat sur le plan judiciaire. En effet, les objectifs assignés à cet acteur est de réduire l'impact du contentieux sur les finances publiques, et par son expérience devenir un pôle d'expertise dans la gestion des dossiers du contentieux de l'Etat.

Il s'agit de veiller à ce que les intérêts de l'Etat soient défendus sur le plan judiciaire dans les meilleures conditions.

- **Responsable de programme**

Monsieur le Secrétaire Général du MEF.

- **Acteurs de pilotage**

DAAG, IGF, AJR.

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

- **Objectif.1 : Développer les compétences des RH du MEF par la formation**

- **Indicateur 1-1: Nombre de Jours/Homme/formation par agent (JHF)**

Description de l'indicateur:

Cet indicateur renseigne sur l'effort et la quantité de formation réalisés par l'ensemble des opérateurs de la formation au sein MEF sur une période déterminée (généralement sur une année), par rapport à l'effectif du Ministère.

Cet effort de formation intègre les formations réalisées dans le cadre du plan de formation continue et de la formation de base.

Les formations sont réalisées par des prestataires externes, dans le cadre de la coopération internationale et en interne par des compétences du Ministère.

Alignement stratégique et pertinence:

L'objectif actuel tel que précisé dans le Schéma Directeur de la Formation du MEF pour la période 2013-2017, est d'atteindre la valeur de 6 journées de formation en moyenne par agent du Ministère au minimum.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est calculé en rapportant la somme des produits des nombres de participants de chaque formation par la durée de la formation à l'effectif global en fonction au Ministère.

JF/Agent = \sum (Nbre des participant x durée) / Effectif du MEF

Sources de données :

Les données sont disponibles sur le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines du MEF (GISRH).

Cet indicateur est mis à jour mensuellement dans le cadre du suivi de l'état d'avancement de la réalisation du plan de formation du MEF.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
JHF	6	6	6

Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur ne tient pas compte des formations diplômantes, la formation militaire de base organisée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et les formations dispensées à distance.

Plan d'amélioration de l'indicateur :

Indicateur stable sur les trois prochaines années couvertes par le Schéma Directeur de la Formation en vigueur.

- **Objectif.2 : Consolider les systèmes d'information et garantir leur disponibilité**

- **Indicateur 2-1: Taux de disponibilité des systèmes d'information**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	99%	99.5%	99.5%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur évalue la disponibilité des SI auprès des gestionnaires et utilisateurs finaux. Il est calculé sur la base des fréquences de pannes enregistrées et leurs durées.

Sources de données :

Informations collectées et analysées dans le cadre du processus de monitoring des activités des SI.

- **Objectif.3 : Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'AJR**

- **Indicateur 3-1: La différence (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et les montants accordés par le juge**

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur porte sur la différence (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et ceux accordés par le juge. Il permet d'évaluer l'écart et le manque à gagner au cours d'une affaire judiciaire.

Sources de données :

Les jugements rendus par les différentes juridictions du Royaume pour les montants accordés et les données des dossiers pour les montants demandés.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	36%	36%	36%

- **Indicateur 3-2: Le respect des délais légaux**

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer le respect des échéances et des délais légaux d'intervention et de réponse (délais d'appel, délais de cassation...).

Sources de données :

Les statistiques annuelles d'activités de l'AJR qui sont extraites des jugements reçus.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	99%	100%	100%

- **Objectif.4 : Optimiser le taux des affaires gagnées**

- **Indicateur 4-1: Le taux des affaires gagnées par stade juridictionnel**

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur porte sur le taux des affaires gagnées par stade juridictionnel. Il permet d'évaluer la différence entre les affaires gagnées et les affaires perdues tout en prenant en considération le stade juridictionnel.

Sources de données :

Les statistiques annuelles d'activités de l'AJR qui sont extraites des jugements reçus.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	60%	62%	62%

- **Objectif.5 : Améliorer la qualité des prestations de conseil, d'audit et d'évaluation**
 - **Indicateur 5-1: Taux de satisfaction des commanditaires des missions**

Description de l'indicateur :

Cet indicateur est mesuré à travers une enquête (questionnaire) auprès de l'ensemble des commanditaires des missions. Sont concernées toutes les missions de conseil, d'audit et d'évaluation clôturées au titre de l'année n.

La satisfaction des commanditaires est appréciée à travers la valeur ajoutée de la mission, selon deux critères : la qualité du diagnostic ainsi que la pertinence et le caractère opérationnel des recommandations. Chaque critère est mesuré sur une échelle à quatre niveaux («très insuffisant», «insuffisant», «satisfaisant», «très satisfaisant») allant de 0 à 3. L'indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100 (quotient établi entre la note d'un critère et la note maximale attribuable à ce critère, multiplié par 100).

Alignement stratégique et pertinence :

Cet indicateur s'inscrit dans l'orientation stratégique qui vise à adapter les missions de l'IGF au nouveau contexte et contribuer à la bonne gouvernance économique et financière et ce, en réduisant le nombre des missions classiques d'inspection de l'IGF vers des interventions ciblées et à plus forte valeur ajoutée, notamment les missions de conseil, l'audit de performance, les études et l'évaluation des programmes et politiques publics.

Cet indicateur traduit, par ailleurs, le souci d'ouverture de l'IGF sur ses partenaires, de prise en considération de leurs attentes et de suivi de la mise en œuvre des recommandations émises.

Précisions méthodologiques :

L'IGF n'a pas la maîtrise totale sur cet indicateur dans la mesure où la performance enregistrée va dépendre, en plus des efforts continus de l'IGF pour l'amélioration de ses prestations, de la

disposition des commanditaires des missions à renseigner de manière objective les questionnaires qui leur seront adressés.

Sources de données :

Les données sont produites par le Système d'Information et de Gestion des Missions de l'IGF (SIGEM) ainsi que par les questionnaires adressés aux commanditaires des missions.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Taux de satisfaction des commanditaires des missions	-	75%	80%

Il s'agit d'un indicateur en construction, aucune valeur de référence n'est disponible.

Plan d'amélioration de l'indicateur:

Actuellement, l'indicateur va intégrer les études, les audits, les missions de conseil et les évaluations des programmes et politiques publics réalisés par l'IGF en attendant l'entrée en vigueur de la loi organique des finances pour programmer les missions d'audit de performance.

Programme "Politique économique et stratégie des finances publiques"

➤ La stratégie du programme

Le programme «Politique économique et stratégie des finances publiques» regroupe les moyens consacrés au soutien des politiques budgétaires, à la veille sur les équilibres macroéconomiques, à la régulation du secteur financier et la gestion de la trésorerie, à l'aide à la décision en matière de politique économique et financière et à la gestion du portefeuille de l'Etat et du contrôle des entreprises publiques et à l'encadrement du secteur de la prévoyance sociale, régulation et contrôle des assurances et des réassurances. Il est piloté par M. Le Secrétaire Général du MEF. Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions et services concernés

➤ Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie poursuivie par le programme est structurée autour de cinq axes :

Le premier axe concerne le soutien de la politique budgétaire et dont les principales actions s'orientent vers :

- La consolidation des bases d'une croissance forte et durable via:
 - Le renforcement de l'investissement public pour accélérer la mise en œuvre des chantiers structurants et des stratégies sectorielles;
 - L'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens.
- L'amélioration de la gestion publique et le maintien de la discipline budgétaire à travers :
 - La réforme de la loi organique relative aux lois de finances;
 - Le développement des marges budgétaires;
 - La contribution à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique.
- L'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs et la réduction des coûts de transactions y afférents.

Le deuxième axe porte sur la veille sur les équilibres macroéconomiques et l'amélioration des conditions de financement de l'économie et de l'environnement des affaires.

C'est ainsi que le maintien d'un cadre macroéconomique stable et solide, constitue un préalable qui conditionne le financement d'une croissance durable et inclusive. A cet égard, et dans son rôle de veille sur les équilibres macro-économiques et dans sa fonction d'éclairage des choix en matière de politique économique, sociale, financière et monétaire, la DTFE définit les conditions desdits équilibres, en assure le suivi et apporte sa contribution à leur réalisation.

Dans le prolongement de cette attribution, la DTFE assure le financement du Trésor, la gestion de la dette et contribue au financement du déficit de la balance de paiement et au financement des réformes structurelles et des projets des entreprises et établissements publics.

Enfin et en relation avec la veille sur les équilibres macroéconomiques, la DTFE, contribue à la modernisation du cadre législatif et réglementaire du secteur financier et ce dans un objectif de mieux répondre aux besoins de financement des agents économiques et d'aligner ce secteur sur les meilleurs standards internationaux.

Le troisième axe concerne l'éclairage et le suivi-évaluation des politiques publiques. Une action qui répond aux exigences posées par les mutations profondes que connaît notre environnement national, régional et international. Ladite action d'éclairage et d'aide à la décision sur les diverses thématiques structurantes et prioritaires pour notre pays a pour but de renforcer la vocation économique du MEF et sa contribution dans l'optimisation des interventions publiques dans les différents secteurs dans un souci d'efficacité, d'efficience et de cohérence. Pour ce faire, la Direction des Etudes et des Prévisions Financières assure :

- La veille à la stabilité du cadre macroéconomique et aux objectifs fixés par le gouvernement en termes de croissance et d'équilibre financier ;
- La participation à l'évaluation des politiques publiques ;
- La mise en place et le développement des instruments de prévision et d'études d'impacts au sein du Ministère ;
- L'affinement des analyses conjoncturelles servant de base aux prévisions macroéconomiques et des finances publiques.

Le quatrième axe concerne le contrôle financier et le suivi du secteur des Etablissements et Entreprises Publics et qui porte sur :

- La réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP ;
- La généralisation de la contractualisation des relations Etat-EEP ;
- La convergence vers les normes comptables internationales ;
- La promotion des partenariats public-privé (PPP) ;
- Le développement d'une politique de gestion active du portefeuille public.

Le cinquième axe a trait à l'encadrement et le contrôle du secteur de la prévoyance sociale et à la consolidation du rôle de l'assurance dans la protection des personnes et du patrimoine. Il se matérialise à travers les domaines d'intervention suivants :

- L'amélioration de la gouvernance du secteur des assurances à travers l'adoption de normes internationales en la matière ;
- La poursuite du processus d'externalisation des caisses internes de retraite des établissements publics ;
- La poursuite des travaux en vue de la finalisation des schémas de réforme des régimes de retraite ;

- La redéfinition de la mission de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurance (CNRA) ;
- La réforme de la gouvernance du secteur de la mutualité ;
- La consolidation du rôle de l'assurance dans la protection des personnes et du patrimoine notamment à travers la mise en œuvre d'un système de couverture des conséquences d'événements catastrophiques et l'instauration de l'obligation de certaines assurances dans le domaine de la construction ;
- La mise en place d'un cadre légal pour l'assurance « Takaful ».

- **Responsable de programme**

Monsieur le Secrétaire Général du MEF.

Directeur des Assurances et de la prévoyance sociale

- **Acteurs de pilotage**

DB, DTFE, DEPF, DEPP, DAPS

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

- **Objectif 1 : Améliorer la transparence de l'action budgétaire**

- **Indicateur 1-1: Taux de satisfaction des parlementaires membres des commissions des finances à l'égard de la qualité des documents accompagnant la Loi de Finances.**

Description de l'indicateur :

L'indicateur correspond à l'appréciation des parlementaires sur la qualité des documents qui leur sont fournis en accompagnant le projet de Loi de Finances. Il permet également de connaître les attentes, besoins et motifs d'insatisfaction et d'identifier les éventuels voies d'amélioration de ces documents.

Alignement stratégique et pertinence :

L'indicateur répond au besoin de mesurer la qualité de l'information fournie au moment des discussions du projet de loi de finances au niveau du Parlement. Il est bâti dans l'objectif de rendre visible et transparent au législatif l'information budgétaire.

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : Nombre de parlementaire des commissions de finances satisfaits / Nombre total des parlementaires des commissions de finances.

Périodicité : Annuelle.

Date de livraison de l'indicateur : Janvier + Février.

Sources de données :

Ce taux est mesuré par une enquête annuelle établie auprès des parlementaires sur la base du dépouillement du questionnaire adressé aux présidents des deux commissions des finances.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	-	65	70

Plan d'amélioration de l'indicateur:

Et indicateur pourrait être amélioré par la révision des modalités de réalisation du sondage (mode de consultation, contenu et pertinence des questions, maîtrise du dépouillement du questionnaire...).

○ **Indicateur 2.1 : Notation « Open Budget index »**

Unité	2012 Réalisation	2014 Prévision	2016 Prévision
Rang	64/100		
Score (%)	38	42	46

Précisions méthodologiques :

L'Indice Open Budget a été élaboré par le Projet Budgétaire International (IBP) en 2002 dans le but de collecter des informations comparatives entre les pays sur la disponibilité des informations budgétaires et sur d'autres pratiques de budgétisation responsable.

Il évalue la quantité et le type d'informations que les gouvernements mettent à la disposition du public dans les huit documents budgétaires clés qui doivent être publiés durant l'année budgétaire :

- Rapport préalable au budget ;
- Projet de budget de l'exécutif ;
- Budget adopté ;
- Budget des citoyens ;
- Rapports en cours d'année ;
- Rapport de milieu d'année ;
- Rapport de fin d'année ;
- Rapport d'audit.

Sources de données :

Enquête menée par des chercheurs indépendants. Elle est composée de 125 questions, dont 95 questions traitant directement de l'accès du public à l'intégralité des huit documents budgétaires clés que les gouvernements sont tenus de publier pendant les différentes étapes du cycle budgétaire, et 30 autres questions portant sur les possibilités de participation du public dans le processus budgétaire, et les rôles joués par les législatures et les institutions supérieures de contrôle dans la formulation et la surveillance du budget.

Ainsi, les réponses aux questions de l'enquête permettent de générer le score de l'Indice sur le budget ouvert du pays, ainsi que son rang et classement par rapport aux pays couverts par l'étude.

- **Objectif 2 : Optimisation et modernisation des instruments de financement du Trésor**
 - **Indicateur 2.1 : Taux de satisfaction des opérateurs du marché par rapport à la politique de financement du Trésor et aux mesures et réformes introduites pour moderniser le marché des valeurs du Trésor**

Description de l'indicateur :

Mise en place d'une enquête annuelle auprès des opérateurs du marché pour évaluer leur appréciation de la politique de financement menée par la Direction du Trésor ainsi que des mesures et réformes introduites pour moderniser le marché des valeurs du Trésor.

Alignement stratégique :

Le ministère de l'Economie et des Finances œuvre continuellement à améliorer la transparence de sa politique de financement de manière à créer et maintenir un climat de confiance vis à vis des investisseurs nationaux et étrangers et à accroître la profondeur et la liquidité du marché des valeurs du Trésor à travers l'introduction séquentielle des réformes et des instruments financiers nécessaires et la modernisation de ses moyens de gestion et outils d'intervention.

Précisions méthodologiques :

Une enquête annuelle sera organisée auprès des principaux intervenants et investisseurs sur le marché des valeurs du Trésor pour recueillir leurs avis sur la conduite de la politique de financement du Trésor et leurs propositions d'amélioration et/ou de mesures ou réformes à introduire pour développer davantage notre marché intérieur de la dette.

Sources de données :

Enquête auprès des principaux intervenants sur le marché des valeurs du Trésor notamment les IVT et les sociétés de gestion.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Taux de satisfaction	-	75%	80%

Commentaire et plan d'amélioration de l'indicateur :

Une première enquête sera réalisée au début de l'année 2015 pour apprécier la politique de financement menée par la Direction du Trésor ainsi que les mesures et réformes introduites pour moderniser le marché des valeurs du Trésor en 2014.

- **Indicateur 2.2 : Degré de convergence du portefeuille de la dette au portefeuille benchmark notamment en terme de (i) parts des dettes intérieure et extérieure, (ii) structure par devises du portefeuille de la dette extérieure et (iii) durée de vie moyenne du portefeuille de la dette du Trésor**

Description de l'indicateur :

Pour s'assurer que la stratégie de financement adoptée et les moyens mis en place contribuent à la convergence du portefeuille de la dette vers le benchmark, la Direction du Trésor s'appuie sur des indicateurs. Ces indicateurs représentent des références qui aident à évaluer l'impact des décisions du Trésor sur le portefeuille de la dette.

Alignement stratégique et pertinence :

La stratégie de financement poursuivie vise à assurer au Trésor un financement stable et durable tout en réduisant, à terme, le coût et les risques y associés, en favorisant un arbitrage entre les sources de financement internes et externes et en contribuant au développement du marché des valeurs du Trésor.

Précisions méthodologiques :

Tout en veillant à assurer le financement du Trésor dans les meilleures conditions possibles, la Direction du Trésor veille également à faire converger la structure du portefeuille de la dette du Trésor vers la structure du portefeuille cible « portefeuille benchmark » qui permet de réduire les coûts et les risques financiers liés à ce portefeuille.

Sources de données :

Système d'information intégré de gestion de la dette et de la trésorerie publique du ministère de l'Economie et des Finances.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
% de la dette extérieure dans le portefeuille global	25-30%	25-30%	25-30%
% de la dette intérieure dans le	70-75%	70-75%	70-75%
Durée de vie moyenne	5-6 ans	5-6 ans	5-6 ans
% de l'encours de la dette contractée en US dollar et devises liées	14%	14%	20%
% de l'encours de la dette contractée en EUR	77%	78%	80%

- **Indicateur 2.3 : Moyenne annuelle du solde quotidien du compte courant du Trésor**

Description de l'indicateur :

Calcul de la moyenne annuelle du solde quotidien du compte courant du Trésor pour apprécier l'impact des opérations de gestion active de la trésorerie publique menée par la Direction du Trésor sur l'optimisation du niveau de ce solde.

Alignement stratégique et pertinence :

Afin d'améliorer la gestion de la trésorerie publique qui elle-même contribue à rationaliser le recours à l'endettement, la Direction du Trésor œuvre pour améliorer la qualité des prévisions de trésorerie, en relation avec les autres directions concernées et à optimiser le solde des disponibilités du compte courant du Trésor à travers ses interventions quotidiennes sur le marché monétaire.

Précision méthodologique :

La Direction du Trésor veille, à travers ses interventions quotidiennes sur le marché monétaire, notamment les opérations de placement ou d'emprunt, à stabiliser le solde du compte courant du Trésor à un niveau donné qui correspond au matelas de sécurité minimum pour faire face à toute dépense imprévue.

Sources de données :

Solde quotidien du compte courant du Trésor communiqué par Bank Al-Maghrib.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Moyenne annuelle du solde du CCT	2.7 MMDH	Entre 2 et 3 MMDH	Entre 2 et 3 MMDH

- **Objectif 3 : Renforcer le rôle du secteur financier dans le financement de l'économie**
 - **Indicateur 3.1 : nombre cumulé des ménages bénéficiant de «DAMANE ASSAKANE » pour le financement de l'habitat**

Description de l'indicateur :

Nombre cumulé de ménages bénéficiant de "Damane Assakane" pour le financement de l'habitat.

Alignement stratégique et pertinence :

Dès le début des années 90, le Ministère de l'Economie et des Finances a joué un rôle important dans le processus de modernisation du secteur financier pour qu'il puisse accompagner et soutenir le développement économique et social du pays. Les efforts accomplis depuis ont permis d'enregistrer des progrès appréciables notamment en matière d'appui à l'accès au financement du logement s'appuie principalement sur le fonds d'assurance hypothécaire «DAMANE ASSAKANE» qui a bénéficié à près de 129.000 ménages à fin juillet 2014. Des efforts seront déployés pour renforcer davantage le rôle de ce fonds.

Précisions méthodologiques:

Nombre cumulé de ménages bénéficiant du fond de garantie "Damane Assakane" pour le financement de l'habitat géré pour le compte de l'état par la caisse centrale de garantie.

Sources de données:

La caisse centrale de garantie avec une mise à jour annuelle.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre cumulé des ménages bénéficiant de «DAMANE ASSAKANE »	129 000	152 000	170 000

- **Indicateur 3.2 : Nombre de projets de PME bénéficiant annuellement de la garantie de la CCG**

Description de l'indicateur :

Nombre de projets de PME bénéficiant annuellement de la garantie de la CCG.

Alignement stratégique et pertinence :

Dès le début des années 90, le Ministère de l'Economie et des Finances a joué un rôle important dans le processus de modernisation du secteur financier pour qu'il puisse accompagner et soutenir le développement économique et social du pays. Les efforts accomplis depuis ont permis d'enregistrer des progrès appréciables notamment en matière de facilitation de l'accès au financement à travers la mise en place de produits de garantie, de cofinancement et de capital investissement dédiés à la PME et donnés en gestion à la Caisse Centrale de Garantie. A ce titre, la stratégie du système national de garantie pour la période 2013-2016 permettra de renforcer l'offre des produits de garantie et la proximité vis-à-vis des PME bénéficiaires.

Précisions méthodologiques:

Nombre de projets de PME bénéficiant annuellement de la garantie de la CCG.

Sources de données:

La caisse centrale de garantie avec une mise à jour annuelle.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre de projet de PME bénéficiant annuellement de la garantie	1858	2257	2655

- **Objectif 6 : Cadrage macro-économique et suivi de la conjoncture**

- **Indicateur 6.1 : Ecart des prévisions**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	0,5	0,2	0,2

- **Indicateur 6.2 : Nombre de notes de conjoncture réalisées**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre	12	12	12

Précisions méthodologiques :

La DEPF accorde une importance particulière à l'exercice de **cadrage macroéconomique** à court et à moyen termes et mène des réflexions approfondies sur la trajectoire actuelle et future de l'économie nationale. L'objectif du cadrage macroéconomique est d'anticiper la situation macro-économique dans laquelle devra s'exécuter la Loi de Finances, d'établir les prévisions économiques et financières et leur actualisation sur la base de l'évolution de l'économie dans son ensemble et de mettre en évidence les marges de manœuvre ou les contraintes qui devraient en résulter pour l'action publique.

La Direction élabore, également, des projections à moyen terme nécessaires à la mise en place du Cadre des Dépenses à Moyen Terme. Ce dernier constitue un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les Ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources.

En outre, et afin d'assurer un meilleur suivi de la **conjoncture nationale et internationale**, la DEPF élabore mensuellement une note de conjoncture qui touche les différents aspects économiques, financiers et sociaux aussi bien au niveau national qu'international. Elle utilise, à cet effet, des méthodes statistiques avancées de traitement de l'information, des méthodes d'analyse des données et des instruments de modélisation et de prévision infra-annuelle.

Sources de données:

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Objectif 7 : Contribution à l'évaluation des politiques publiques**

- **Indicateur 7.1 : Nombre d'études réalisées**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre	14	15	16

Précisions méthodologiques:

La DEPF, de par ses missions et attributions, est interpellée à élaborer des études sur des questions économiques, financières et sociales. En outre, elle assure au sein du Ministère le suivi et l'évaluation d'impact des politiques économiques et des stratégies sectorielles. Elle utilise, à cet effet, différents instruments de modélisation et d'évaluation d'impact ainsi que des maquettes sectorielles pour répondre à des questions particulières.

Sources de données:

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Objectif 8 : Croissance, emploi et compétitivité**

- **Indicateur 8.1: Nombre d'études réalisées**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre	8	8	10

Précisions méthodologiques:

La DEPF conduit des travaux permettant de mieux éclairer la conduite de la politique économique et de retracer les mutations structurelles du tissu productif national. En effet, dans un contexte de débat marqué par des interrogations sur les nouvelles formes des modèles qui puissent assurer une croissance économique à moyen et long termes, la DEPF mène régulièrement des travaux avec une double ambition : apporter plus d'éclairage sur les soubassements du modèle de croissance de l'économie marocaine et mettre en évidence ce qu'il y a lieu de faire pour garantir une soutenabilité constante de notre modèle économique pour les décennies futures. Les questions étudiées portent, généralement, sur le potentiel et le cycle de croissance, les tendances de la production, le rôle moteur de la consommation, l'efficacité de l'investissement, et leurs répercussions sur les équilibres fondamentaux, en l'occurrence la balance courante et le marché de l'emploi.

La Direction s'attèle également au suivi de la compétitivité moyennant une batterie d'indicateurs et d'analyses fines du positionnement compétitif du Maroc sur le plan global et sectoriel.

Sources de données:

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Objectif 9 : Poursuivre le dynamisme d'accompagnement des EEP**

- **Indicateur 9.1: Taux d'évaluation des contrats programmes**

Description de l'indicateur :

(Nombre des rapports d'évaluation / Total contrats programme en vigueur) X 100

Alignement stratégique et pertinence :

Depuis sa consécration, en 2003, par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EEP, le processus de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP s'est positionné en tant que constante de la politique des pouvoirs publics en matière de gouvernance et de gestion des EEP et ce, eu égard à ses retombées indéniables sur les performances techniques, économiques et financières des principales entités concernées et opérant dans des secteurs clés de l'économie marocaine.

La contractualisation vise principalement à concilier entre les différents rôles de l'Etat (Stratège, Actionnaire, Contrôleur, Régulateur...), assurer la visibilité à moyen terme de la stratégie et des actions des EEP et renforcer leurs liens avec les priorités arrêtées par le Gouvernement, consolider l'autonomie de gestion des dirigeants, améliorer les performances opérationnelles, économiques et financières des EEP, prévenir les différents risques potentiels, instaurer et renforcer le système de contrôle interne et dynamiser le rôle des organes délibérants des EEP et des comités spécialisés émanant de ces organes.

Compte tenu de l'importance du suivi pour assurer l'atteinte des objectifs du processus de contractualisation, il est envisagé de réaliser une évaluation des contrats programme réalisés, en vue de renforcer leur efficacité et de les adapter aux impératifs de développement de la reddition des comptes, de la bonne gouvernance, de la recherche d'efficacité et de moralisation.

Précisions méthodologiques :

Le calcul n'intègre que le nombre de contrats signés au 31/12.

Sources de données :

Rapport sur le secteur des EEP (Annexe de la LF) + Rapport global sur la contractualisation.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	-	100	100

Plan d'amélioration de l'indicateur:

Prise en compte de l'avancement de l'ensemble du portefeuille de contrats et rapports de suivi finalisés + rapports d'exécution transmis par les EEP sous contrats (passage à un taux d'avancement agrégé).

- **Indicateur 9.2: Taux d'approbation/validation des instruments de gestion**

Description de l'indicateur :

(Nombre d'instruments de gestion approuvés ou validés / Total instruments de gestion reçus)X
100

Alignement stratégique et pertinence :

Compte tenu du caractère stratégique des interventions des EEP et du rôle qu'ils jouent dans la fourniture de services publics et dans la participation à l'accroissement du rythme du développement économique et social du pays, il est nécessaire d'œuvrer en permanence à moderniser leur mode de gouvernance et améliorer leur dispositif de contrôle interne en vue d'améliorer leurs performances et productivité et renforcer leur rôle moteur dans la croissance économique.

De même, la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EEP a prévu un article sur les modalités de passage du contrôle d'accompagnement en substitution au contrôle préalable via la mise en œuvre effective d'un système d'information, de gestion et de contrôle interne, comportant, notamment, les instruments de gestion, dûment approuvés par le conseil d'administration ou l'organe délibérant.

Précisions méthodologiques :

Les instruments de gestion précités sont :

- Le statut du personnel fixant en particulier les conditions de recrutement, de rémunération et de déroulement de carrière du personnel de l'établissement ;
- L'organigramme fixant les structures organisationnelles de gestion et d'audit interne de l'établissement ainsi que leurs fonctions et attributions ;
- Le manuel décrivant les procédures de fonctionnement des structures et de contrôle interne de l'établissement ;
- Le règlement fixant les conditions et formes de passation des marchés ainsi que les modalités relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Sources de données :

DEPP.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	-	100	100

- **Indicateur 9.3: Part des budgets approuvés avant fin Mars**

Description de l'indicateur :

(Nombre de budgets approuvés avant fin Mars / Total des budgets dont l'approbation est requise) X 100

Alignement stratégique et pertinence :

Compte tenu du caractère stratégique des interventions des EEP et du rôle qu'ils jouent dans la fourniture de services publics et dans la participation à l'accroissement du rythme du développement économique et social du pays, il est nécessaire d'œuvrer à ce que les EEP disposent des supports budgétaires en temps opportun afin de leur permettre d'entamer et de réaliser leurs programmes dans les meilleurs délais et d'améliorer leurs performances et productivité et renforcer leur rôle moteur dans la croissance économique.

A cet égard, la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EEP a prévu l'approbation du budget d'un certain nombre d'EEP par le Ministre chargé des finances.

Précisions méthodologiques :

Les EEP dont le budget est approuvé par le Ministre chargé des finances sont :

- Les établissements publics soumis au contrôle préalable ;
- Les établissements publics subventionnés et soumis au contrôle d'accompagnement ;
- Les entreprises publiques soumises au contrôle d'accompagnement.

Sources de données :

DEPP

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	-	100	100

- **Objectif 10 : Renforcement des ressources du budget général**
 - **Indicateur 10.1: Taux de réalisation des produits provenant des EEP**

Description de l'indicateur :

(Produits réalisés / Prévisions LF) X 100

Alignement stratégique et pertinence :

Le portefeuille public contribue en tant qu'acteur majeur à la dynamique économique et sociale du pays. Les performances économiques des EEP sont adossées aux stratégies du pays portant sur les secteurs névralgiques tels que les infrastructures, les transports, l'énergie, le phosphate, l'habitat et l'agriculture.

Le portefeuille public est composé de deux populations distinctes :

- Une première population d'EEP dont l'activité génère des recettes qui couvrent ses charges d'exploitation et d'investissement. Une part des excédents dégagés est généralement versée à l'Etat sous différentes formes : rétribution de l'Etat actionnaire (dividendes et parts de bénéfiques), produit de monopole, redevance d'exploitation du domaine public... ;
- Une deuxième population comportant des EEP dont l'activité nécessite d'être subventionnée par l'Etat, que ce soit temporairement (financement d'investissements structurants) ou structurellement en cas de réalisation de missions de service public.

Dans la loi de finances, des prévisions de produits provenant des EEP sont établies, en concertation avec les organes compétents des EEP. A la fin de l'année budgétaire en question, les comptes font ressortir les produits effectivement réalisés. Sur la base de ces données, les montants définitifs des produits à reverser par les EEP sont arrêtés et versés au budget général de l'Etat.

Précisions méthodologiques :

Les produits provenant des EEP sont composés de dividendes provenant des sociétés anonymes, de parts de bénéfiques provenant des établissements publics, de redevances domaniales versées en contrepartie de l'occupation du domaine public ainsi que de redevances d'autres natures.

Sources de données :

Rapport sur le secteur des EEP (Annexe de la LF)

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	-	100	100

- **Objectif 11 : Repenser le contrôle des assurances et œuvrer dans le sens d'une mise à niveau du secteur des assurances**

Indicateur 11.1: Nombre de jour / homme de contrôle des intermédiaires d'assurances

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
J/H	350	450	450

Précisions méthodologiques :

L'indicateur retenu est le nombre d'homme/jour de contrôle des intermédiaires d'assurances.

Sources de données:

DAPS (Division du contrôle des intermédiaires d'assurances).

Commentaire:

L'indicateur retenu permet de mesurer la part du réseau de distribution des opérations d'assurances couvert par le contrôle par la DAPS.

- **Indicateur 11.2: Nombre de rapports de contrôle des sociétés d'assurances et de réassurances**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre	17	17	17

Précisions méthodologiques :

L'indicateur retenu est le nombre de rapports de contrôle établis par la DAPS dans le cadre de ses missions de contrôle auprès des sociétés d'assurances et de réassurances.

Sources de données:

DAPS (Division du contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance).

Commentaire:

Dans le cadre de sa mission de contrôle, l'autorité de tutelle, selon ses procédures de gestion, établit chaque année, suite aux missions de vérifications sur pièces et sur place, un rapport sur l'activité de chaque entreprise d'assurances et de réassurance.

Une note de synthèse de tous ces rapports est établie. Elle dresse un bilan de l'activité du contrôle pendant une année, dégage les tendances d'évolution du secteur d'assurance, fixe les axes de contrôle prioritaire pour l'exercice suivant et fait des propositions pour des modifications ou mises à jour de la réglementation des assurances.

- **Objectif 12 : Participation à la conception et à la mise en œuvre d'un schéma de réforme des régimes de retraite et élaboration des règles de contrôle des organismes de prévoyance sociale**

○ **Indicateur 12.1: Participation aux Commissions de contrôle des mutuelles**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2013 Prévision
Nombre	12	12	12

Précisions méthodologiques :

L'indicateur retenu est le nombre de mutuelles à laquelle la DAPS participe aux commissions de contrôle.

Sources de données:

DAPS (Division des assurances de personnes).

Commentaire:

Participation aux Commissions de contrôle de 12 mutuelles par an.

Programme « Facilitation, sécurisation des échanges et protection du consommateur »

➤ La stratégie du programme :

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects s'est engagée depuis plusieurs années dans des chantiers de réforme en vue d'être en ligne avec les évolutions du contexte national et international et de remplir efficacement les missions qui lui sont assignées.

C'est ainsi qu'elle a lancé courant 2011 une nouvelle stratégie à l'horizon 2015 qui se fixe pour objectifs de contribuer de manière significative à l'amélioration du climat des affaires, à la consolidation des recettes fiscales, et à la protection des citoyens et des consommateurs. Dans ce sens, le plan stratégique 2011-2015 a été conçu par rapport aux attentes et aux exigences de 3 catégories de clients constituant l'environnement direct de l'ADII : les « Opérateurs Economiques », les « Partenaires Institutionnels » et les « Particuliers ». Ce plan est fondé sur une quarantaine de projets qui traduisent les 10 engagements pris vis-à-vis de ces clients et les objectifs qui les sous-tendent.

L'orientation de la stratégie de l'ADII vers le client et l'organisation du travail en mode projet constituent en elles même une grande réforme dans l'approche de déclinaison des missions assignées à cette administration vue les exigences en termes de méthode de planification, d'intégration, de contrôle, et d'animation de l'ensemble de l'organisation.

- **Responsable de programme**

Le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

- **Acteurs de pilotage**

Directeurs Centraux

Directeurs Régionaux

Chefs de Division

Chefs de projet

➤ Objectifs et indicateurs de performance du programme :

- **Objectif.1 : Simplifier les procédures pour fluidifier les échanges**

- **Indicateur.1.1: Délai de dédouanement hors concours aux autres services**

Description de l'indicateur :

Le délai de dédouanement hors concours aux autres services est La différence entre la date de dépôt physique de la Déclaration Unique des Marchandises (DUM) et la date de la validation de la mainlevée, et ce pour les marchandises qui ne sont pas soumises au contrôle des autres intervenants (MCINT, ONSSA, ...).

Alignement stratégique et pertinence :

Le délai de dédouanement, hors concours aux autres services, est un indicateur de performance adopté dans la stratégie 2015 de l'ADII afin de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif stratégique « Accélérer et dématérialiser le passage en douane » qui est associé à l'engagement « Simplifier les procédures pour fluidifier les échanges » relatif aux clients « Opérateurs économiques ».

Précisions méthodologiques :

A l'import, le délai de dédouanement hors concours aux autres services est ventilé par :

- Régime de droit commun, ou autres (suspensif, conventionnel,..)
- Mode de sélectivité : admis pour conforme ou visite physique
- Bureau de dédouanement

A l'export, le délai est ventilé par :

- Mode de sélectivité : admis pour conforme ou visite physique
- Bureau de dédouanement

- les opérations d'édition de la mainlevée chez l'opérateur prendront la valeur "0".
- Les déclarations ayant un délai supérieur à 5 jours ne seront pas prises en considération.
- Les déclarations enregistrées en mode provisionnel ne seront pas prises en considération.

Sources de données :

Les données sont fournies par le système SIID (système de Suivi des Indicateurs Internes à la Douane).

Limites et biais de l'indicateur :

Le délai moyen de dédouanement hors concours aux autres services est calculé seulement pour les DUM qui ne sont pas soumises à des autorisations des autres corps de contrôle. Ces DUM ont représenté environ 64% de l'ensemble des DUM admises pour conformes lors des 6 premiers mois de 2014.

Il est allongé par les délais qui incombent à l'opérateur.

Valeurs cibles

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Heure	7h30mn	7h00mn	6h30mn

Le délai de dédouanement des opérations admises pour conforme hors concours aux autres services a diminué entre 2013 et 2014 de près d'une heure.

Plan d'amélioration :

La réduction du délai de dédouanement traduit l'effort de simplification des procédures douanières. Cette réduction du délai impact positivement la compétitivité de nos entreprises.

- **Objectif.2 : Garantir des conditions favorables à une concurrence loyale**
 - **Indicateur.2.1 : Montant des recettes additionnelles suite au contrôle douanier**

Description de l'indicateur :

Il s'agit du montant global des droits et taxes perçus suite aux différents types de contrôles (Contrôle a posteriori et immédiat), donnant lieu à des affaires contentieuses (origine, espèce, poids,...) ou non.

Alignement stratégique et pertinence :

Le montant des recettes additionnelles suite au contrôle douanier est un indicateur de performance adopté dans la stratégie 2015 de l'ADII afin de mesurer l'efficacité dudit contrôle et sa contribution à la consolidation des recettes douanières.

Précisions méthodologiques :

Le montant des recettes additionnelles suite au contrôle douanier est le montant des recettes recouvrées dans le cadre des contrôles donnant lieu à des affaires avec suites contentieuses ou non (comme les redressements des valeurs déclarées). En cas de contentieux, sont comptabilisées aussi bien les recettes du règlement transactionnel que celles issues de l'exécution judiciaire.

Sources de données :

Calcul manuel des montants des droits et taxes perçus par les Directions Régionales.

Limites et biais de l'indicateur :

La collecte manuelle comporte des risques d'erreur.

La collecte des droits et taxes perçus sera automatisée moyennant une amélioration du système informatique.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
MMDH	2,3	2,5	2,7

Plan d'amélioration :

Le montant des droits et taxes liés au contrôle permet d'apprécier l'effort et la mobilisation de l'Administration douanière en matière de contrôle et de réalisation des recettes additionnelles au profit du budget général de l'Etat.

- **Objectif.3 : Améliorer la qualité de service et les conditions de passage aux frontières**
 - **Indicateur.3.1: Délai moyen de traitement des réclamations et des demandes d'information**

Description de l'indicateur :

Cet indicateur permet d'apprécier la célérité du traitement réservé par l'administration aux réclamations et aux demandes d'information reçues via les canaux suivants : téléphone, voie postale, voie électronique.

Plusieurs outils informatiques seront utilisés pour le calculer:

- Une situation « Excel » de suivi des demandes d'information parvenues par la boîte ADII et par le n° Eco, en attendant l'informatisation de cette procédure ;
- L'application de gestion des réclamations ;
- L'application de gestion informatisée du courrier « eRSALIY@ ».

Alignement stratégique et pertinence :

La gestion de la relation client sera une priorité pour l'Administration des Douanes et Impôts Indirects lors des prochaines années. A ce titre, l'adaptation du service rendu aux besoins et aux spécificités des clients reste tributaire d'une connaissance précise du délai réservé à son traitement. C'est pourquoi, la stratégie 2015 adopte, comme indicateur de performance, le délai moyen de traitement des réclamations et des demandes d'information. Il lui permettra notamment de mesurer le degré d'amélioration du service rendu et la satisfaction des usagers.

Précisions méthodologiques :

Délai de traitement d'une réclamation / Demande d'information : Le délai qui court depuis la date de la réception de la réclamation (ou la demande d'information) jusqu'à la date de la réponse au demandeur.

Délai moyen pour l'ensemble des réclamations/ demandes d'information reçues : Total des délais de réponse divisé par nombre de réclamations (ou des demandes d'information) reçues.

Sources de données :

Calcul automatique pour le traitement des réclamations grâce à une application informatique de gestion des réclamations. Quant aux demandes d'information, elles seront intégrées incessamment dans ladite application.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Jour	12	11	10

Plan d'amélioration :

Certaines réclamations peuvent demander beaucoup d'investigations et donc plus de temps. Dans de telles situations, le délai moyen pour le traitement d'une réclamation peut être affecté. Un délai de réponse court est en mesure de démontrer la célérité et la réactivité des services rendus. Par contre, un délai long peut être dû à la nature des réclamations reçues.

- **Indicateur.3.2: Taux d'aménagement et d'équipement des espaces d'accueil**

Description de l'indicateur :

Taux d'aménagement des espaces d'accueil et leur équipement en mobilier et fournitures, matériel bureautique et informatique, signalétique, moyens d'affichage et systèmes de gestion des files d'attente.

Alignement stratégique et pertinence :

L'ADII souhaite améliorer le service rendu à ses clients dans les espaces de l'administration.

Il s'agit de:

- Améliorer l'accueil et l'orientation des clients, en mobilisant et en aménageant des espaces d'accueil équipés selon un référentiel national,
- Mettre à disposition une information fiable, complète, accessible et «vulgarisée»,
- Développer les possibilités de recours, d'arbitrage et de médiation,
- Proposer des services innovants utilisant toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information.

Par ailleurs, l'ADII projette de dématérialiser la gestion des Admissions Temporaires (AT) des véhicules afin d'améliorer les conditions de passage de nos compatriotes résidents à l'étranger et les touristes qui regagnent le pays à bord de leurs véhicules.

Précisions méthodologiques :

Taux d'aménagement des espaces d'accueil et leur équipement en mobilier et fournitures, matériel bureautique et informatique, signalétique, moyens d'affichage et systèmes de gestion des files d'attente, et ce conformément au cadre de référence arrêté.

Sources de données :

Le taux est calculé manuellement sur la base des prévisions et des réalisations en matière d'aménagement et d'équipement des structures chargées de l'accueil.

Limites et biais de l'indicateur :

Ce taux n'est pas un indicateur de mesure de la qualité des services rendus à l'utilisateur, mais il permet de vérifier la conformité des espaces d'accueil avec le cadre de référence de l'accueil et leur mise à niveau pour une meilleure prise en charge des usagers.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	40%	70%	100%

Plan d'amélioration :

Plus le taux est proche de 100%, plus l'administration répond aux besoins logistiques d'un accueil de qualité tels que définis dans le cadre de référence dédié à l'accueil.

Programme « Exécution de la dépense publique, recouvrement et tenue de la comptabilité publique »

- **Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales**

Ce programme traduit la vision stratégique de la TGR en matière d'amélioration de l'exécution des finances publiques et des missions d'appui à la réalisation de cette vision. Il regroupe les moyens consacrés à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil, aux opérations de recouvrement des recettes de l'État et des collectivités territoriales ainsi qu'à la gestion des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics.

- **Responsable de programme**

Le Directeur de l'Appui et de la Gestion des Ressources (en tant que sous-ordonnateur).

- **Acteurs de pilotage**

Les Directeurs centraux et les Trésoriers Régionaux.

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

- **Objectif 1 : Améliorer l'environnement de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers**

- **Indicateur1.1 : Nombre de locaux administratifs faisant l'objet de réhabilitation**

Description de l'indicateur :

Ce projet vise à améliorer les conditions d'accueil du public et à faire bénéficier le personnel de la TGR d'un environnement de travail performant. Il repose sur la mise en œuvre de plusieurs actions dont notamment la réhabilitation et la mise aux normes des bâtiments administratifs et l'amélioration de l'ergonomie des équipements et des installations.

Précisions méthodologiques :

Nombre de locaux administratifs faisant l'objet de réhabilitation : c'est le nombre annuel des opérations de réhabilitation achevées. Il permet d'évaluer le rythme des rénovations immobilières prioritaires réalisées.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre le seuil de 30 locaux réhabilités à fin 2016.

Unité	2014 <i>Réalisation</i>	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre de locaux réhabilités	10	10	10

(*) : Ceci est expliqué par le gel en 2013 des opérations d'investissement.

- **Objectif 2 : Mobiliser les ressources de l'Etat et des collectivités territoriales**
 - **Indicateur2.1 : Taux de recouvrement sur année courante**

Description de l'indicateur :

Ce projet cible l'amélioration des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales à travers la dynamisation du recouvrement des créances publiques, la simplification des démarches de paiement des impôts et taxes et l'optimisation de l'exécution des dépenses des collectivités territoriales.

Précisions méthodologiques :

Taux de recouvrement sur année courante : exprimé en pourcentage, c'est le taux de recouvrement net qui mesure le recouvrement réalisé par rapport aux prises en charge de l'année courante ne faisant pas l'objet de suspensions légales (contentieux judiciaire, impôts non exigibles, facilités de paiement, etc).

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre le seuil de 78% à l'horizon 2016.

Unité	2014 <i>Réalisation</i>	2015 Prévision	2016 Prévision
Taux de recouvrement sur année courante	73%	75%	78%

- **Indicateur2.2 : Recettes réalisées sur les années antérieures**

Description de l'indicateur :

Ce projet cible l'amélioration des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales à travers la dynamisation du recouvrement des créances publiques, la simplification des démarches de paiement des impôts et taxes et l'optimisation de l'exécution des dépenses des collectivités territoriales.

Précisions méthodologiques:

Recettes réalisées sur les années antérieures : c'est le montant des recettes réelles réalisées (recouvrement hors annulations, dégrèvements et admissions en non-valeur) sur les restes à recouvrer des années antérieures.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un niveau de 3,6 MMDH de recettes réalisées sur les années antérieures.

Unité	2014 <i>Réalisation</i>	2015 <i>Prévision</i>	2016 <i>Prévision</i>
Recettes réalisées sur les années antérieures	2,6 MMDH	2,8 MMDH	3 MMDH

- **Objectif 3 : Simplifier et moderniser le paiement des impôts et taxes.**

- **Indicateur 3.1 : Nombre de paiement dématérialisé des impôts et taxes.**

Description de l'indicateur :

Ce projet cible l'amélioration des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales à travers la dynamisation du recouvrement des créances publiques, la simplification des démarches de paiement des impôts et taxes et l'optimisation de l'exécution des dépenses des collectivités territoriales.

Précisions méthodologiques:

Nombre de paiement dématérialisé des impôts et taxes : c'est le nombre d'opérations de paiement des impôts et taxes effectuées par voie dématérialisée (paiement en ligne, virement, etc).

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un nombre de 400 000.

Unité	2014 <i>Réalisation</i>	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre de paiement Dématérialisé des impôts et taxes	50 000	65 000	85 000

- **Objectif 4 : Optimiser l'exécution des dépenses des collectivités territoriales.**
 - **Indicateur 4.1 : Taux de couverture du système de gestion intégrées GID-collectivités territoriales**

Description de l'indicateur :

Ce projet cible l'amélioration des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales à travers la dynamisation du recouvrement des créances publiques, la simplification des démarches de paiement des impôts et taxes et l'optimisation de l'exécution des dépenses des collectivités territoriales.

Précisions méthodologiques:

Taux de couverture du système de gestion intégrées GID-collectivités territoriales : exprimé en pourcentage, c'est le nombre de collectivités territoriales utilisant le système GID par rapport au nombre total des collectivités territoriales.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un taux de couverture de 100%.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Taux de couverture du système de gestion intégrées GID-collectivités territoriales	70%	90%	100%

- **Indicateur 4.2 : Nombre du personnel communal dont la paie est centralisée.**

Description de l'indicateur :

Ce projet cible l'amélioration des recettes de l'Etat et des collectivités territoriales à travers la dynamisation du recouvrement des créances publiques, la simplification des démarches de paiement des impôts et taxes et l'optimisation de l'exécution des dépenses des collectivités territoriales.

Précisions méthodologiques :

Nombre du personnel communal dont la paie est centralisée : c'est le nombre total du personnel des collectivités territoriales dont la paie est effectuée au niveau de la TGR.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un nombre de 120 000 bénéficiaires.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre du personnel communal dont la paie est centralisée	49 000	69 000	94 000

- **Objectif 5 : Optimiser le processus d'exécution et de contrôle des dépenses de l'Etat**

- **Indicateur 5.1 : Délai moyen de visa des engagements de dépenses.**

Description de l'indicateur :

Ce projet vise l'optimisation des délais d'exécution des dépenses de l'Etat au niveau de la régularité et la validité.

Précisions méthodologiques:

Délai moyen de visa des engagements de dépenses : c'est le nombre moyen de jours couru entre la date de visa et la date d'arrivée de la demande d'engagement. Il permet de mesurer

la rapidité de traitement des dossiers au niveau de la régularité. Cet indicateur est donné pour les marchés publics de l'Etat.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un délai moyen de 10 jours.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Délai moyen de visa des engagements de dépenses	14 jours	13 jours	12 jours

- **Indicateur 5.2 : Délai moyen de règlement.**

Description de l'indicateur :

Ce projet vise l'optimisation des délais d'exécution des dépenses de l'Etat au niveau de la régularité et la validité.

Précisions méthodologiques:

Délai moyen de règlement : c'est le nombre moyen de jours couru entre la date de prise en charge et la date de règlement. Il permet d'évaluer la rapidité d'accord de visa et de règlement des dossiers. Cet indicateur est donné pour les marchés publics de l'Etat.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un délai moyen de 8 jours.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Délai moyen de règlement	10 jours	9 jours	8 jours

- **Objectif 6 : Améliorer la tenue de la comptabilité publique et le processus de reddition des comptes publics.**

- **Indicateur 6.1 : Délai moyen de préparation des situations devant servir à l'élaboration du projet de loi de règlement.**

Description de l'indicateur :

Ce projet concerne la centralisation comptable et la tenue de la comptabilité publique, en vue d'assurer la qualité et la transparence des comptes publics.

Précisions méthodologiques:

Délai moyen de préparation des situations devant servir à l'élaboration du projet de loi de règlement : c'est le nombre de mois nécessaires à la préparation des situations qui serviront à l'élaboration du projet de loi de règlement. Cet indicateur permet de renseigner sur le respect du principe de reddition des comptes publics.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Délai moyen de 12 mois.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Délai moyen de préparation des situations devant servir à l'élaboration du projet de loi de règlement	12 mois	12 mois	12 mois

- **Indicateur 6.2 : Délai de versements comptables.**

Description de l'indicateur :

Ce projet concerne la centralisation comptable et la tenue de la comptabilité publique, en vue d'assurer la qualité et la transparence des comptes publics.

Précisions méthodologiques :

Délai de versements comptables : c'est le nombre moyen de jours couru pour que les comptables effectuent leurs versements comptables mensuels. Cet indicateur permet de s'assurer du respect du calendrier comptable.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Valeurs cibles

Atteindre un délai de 10 jours.

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Délai de versements comptables	25 jours	20 jours	10 jours

Programme : Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales

➤ **Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales**

La stratégie du programme « Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales » s’articule autour des axes suivants :

- Construire une relation de partenariat et de confiance avec le contribuable ;
- Devenir une administration numérique ;
- Renforcer l'action de l'administration en matière de contrôle ;
- Développer une parfaite maîtrise du métier du recouvrement.

• **Responsable de programme**

Le Directeur Général des impôts.

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

- **Objectif 1 : Améliorer la qualité de service et promouvoir le civisme fiscal**
 - **Indicateur1.1 : Délai moyen de traitement des dossiers de remboursement TVA**

Précisions méthodologiques:

Le délai moyen de remboursement se calcule par la différence entre la "Date de Paiement du remboursement" et la "Date de dépôt de la demande de remboursement" rapportée au nombre de remboursements sur une période.

Sources de données :

Demandes de remboursements de TVA déposées par les contribuables.

Valeurs cibles

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
mois	3	2,8	2,5

Limites et biais de l'indicateur :

Ce délai peut ne pas être respecté pour les dossiers incomplets.

Commentaire :

Le délai peut être inférieur à 3 mois pour certaines Directions Régionales.

- **Indicateur1.2 : Pourcentage des réclamations par rapport au total des impositions émises**

Précisions méthodologiques:

Le taux est calculé à partir du nombre des réclamations reçues et le nombre des impositions émises au courant de l'année.

Sources de données :

Réception périodique des situations statistiques des réclamations déposées dans les différentes directions régionales et système d'information pour le nombre des émissions.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	1,12	1,10	1,05

Limites et biais de l'indicateur :

Un indicateur qui évolue en fonction de l'importance du niveau de contestation des contribuables.

Commentaire :

Un taux qui devrait tendre vers la baisse compte tenu de l'effort de l'administration en cours de réalisation dans la prévention du contentieux.

- **Objectif 2 : Moderniser l'administration**

- **Indicateur 2.1 : nombre de services mis en ligne**

Précisions méthodologiques:

Comptabiliser le nombre de télé-services mis en service par la DGI.

Sources de données :

Services mis en ligne sur le portail de la DGI.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Télé-service	3	5	6

- **Objectif 3 : Améliorer le recouvrement des impôts et taxes**

- **Indicateur 3.1 : Taux d'évolution du recouvrement des impôts (gérés par la DGI)**

Précisions méthodologiques:

Ce taux de recouvrement est calculé à partir des restes à recouvrer nets.

Sources de données :

Prises en charge et recouvrements effectués par les receveurs de l'administration fiscale.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	70	71	72

Limites et biais de l'indicateur :

La réalisation du taux de recouvrement est tributaire du règlement de la problématique de l'ATD.

- **Indicateur 3.2 : Taux de réalisation des prévisions fiscales**

Précisions méthodologiques:

Il s'agit du rapport Recettes nettes / Prévisions (en %).

Recettes nettes : correspondent à la différence entre le montant des recouvrements et des dépenses (sur déclaration et sur rôle) des recettes fiscales de l'année N par type d'impôt.

Prévisions : correspondent aux prévisions de la Loi de Finances des recettes fiscales de l'année N par type d'impôt.

Sources de données :

- Recettes et dépenses effectuées par les comptables de la DGI et de la TGR ;
- Cadre macroéconomique produit par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (PIB Prévisionnel, consommation des ménages prévisionnelle, PIB non agricole prévisionnel...) ainsi que les résultats semestriels de grandes entreprises.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation*	2015 Prévision	2016 Prévision
%	100	100	100

* A fin septembre

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur peut être affecté par les résultats des grandes entreprises et l'évolution de la conjoncture économique.

Programme : Gestion du domaine privé de l'Etat

➤ **La stratégie du programme**

De par ses missions, la Direction des Domaines de l'Etat remplit, par le biais de la mobilisation du foncier public, un rôle d'appui et d'accompagnement de la dynamique du développement économique et social du pays.

A cet effet, près de 157.000 ha relevant du domaine privé de l'Etat ont été mobilisées au cours de la dernière décennie pour appuyer les grands projets d'infrastructure et soutenir les différentes stratégies sectorielles :

- 61 704 ha en appui aux secteurs d'activité (Plan émergence, Plan Azur, Plan Maroc Vert, Promotion de l'Habitat Social, réalisation de villes nouvelles,.....) ;
- 95 189 ha en accompagnement du plan Maroc Vert.

Le défi est actuellement centré sur les voies et moyens de poursuivre efficacement ce soutien en mettant à disposition des opérateurs un foncier apuré prêt à l'emploi.

➤ **Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales**

Convaincue de la nécessité d'opérer une modernisation de la gestion du foncier public et de l'exigence de production d'un service de qualité à même de répondre aux attentes des citoyens et des usagers, un certain nombre de chantiers structurants a ainsi été engagé, à savoir :

- Poursuite de l'effort d'immatriculation des terrains domaniaux ;
- Assainissement des occupations irrégulières ;
- Amélioration de la protection du patrimoine foncier ;
- Actualisation de l'arsenal juridique ;
- Rentabilisation du patrimoine et amélioration des recettes domaniales ;
- Gestion dynamique des équipements publics ;
- Gestion active du patrimoine et reconstitution de la réserve foncière stratégique ;
- Refonte et mise à niveau du système d'information ;
- Amélioration du suivi de la réalisation des projets d'investissement mobilisant le foncier public.

• **Responsable de programme**

Directeur des Domaines de l'Etat

- **Acteurs de pilotage**

Adjoints au Directeur des Domaines de l'Etat
Responsables des structures concernées

- **Objectif 1 : Amélioration de l'offre des terrains mobilisables pour l'investissement et les équipements publics**

- **Indicateur 1.1: Immatriculation du domaine privé de l'Etat (DPE)**

Précisions méthodologiques:

- Cet indicateur correspond à la superficie des terrains ayant obtenu un titre foncier.

Sources de données :

DDE/ANCFCC

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Hectare	10 000	10 000	10 000

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur est tributaire de l'action des autres intervenants.

Commentaire :

Il s'agit d'une action visant à accélérer l'immatriculation du DPE. Cet indicateur permettra d'assurer un suivi de ce chantier.

- **Indicateur 1.2: Assainissement des occupations sans droit ni titre**

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur correspond à la superficie ayant fait l'objet d'une action en vue d'en assainir la situation (dépôt de requête, constat judiciaire...).

Sources de données :

DDE

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Hectare	10 000	10 000	3 000

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur se heurte à des contraintes de gestion des individus et du contexte social.

Commentaire :

Il s'agit d'une action visant à assainir la situation du DPE objet d'occupations irrégulières par les tiers. Cet indicateur permettra de suivre les réalisations en la matière.

- **Objectif 2 : Protection du domaine privé de l'Etat**
 - **Indicateur 2.1 : Elaboration d'un projet de code domanial (% de réalisation)**

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur correspond à l'état d'avancement du projet.

Sources de données :

DDE, autres départements et partenaires.

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
%	70	100	100

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur demeure subordonné à la validation par les autres partenaires des propositions de modernisation qui seront formulées.

Commentaire :

Il s'agit d'un projet visant à adapter les dispositions législatives et réglementaires régissant le domaine privé de l'Etat à l'évolution du contexte.

- **Indicateur 2.2 : Sécurisation du DPE (Nombre de documents de référence du DPE numérisés)**

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur correspond au nombre de sites couverts par l'action de numérisation des documents de référence dans le cadre du chantier relatif à la sécurisation du DPE.

Sources de données :

DDE

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
Nombre	-	60 000	60 000

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur demeure tributaire du respect par le prestataire des délais d'exécution de la prestation.

Commentaire :

Il s'agit d'une action visant à sécuriser le DPE à travers la numérisation des principales pièces des dossiers de procédures.

- **Objectif 3 : Valorisation du domaine privé de l'Etat**
 - **Indicateur 3.1 : Produits et revenus domaniaux**

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur correspond aux montants des recettes et revenus des produits générés par la gestion du DPE

Sources de données :

DDE

Valeurs cibles :

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision
MDH	2 400 MDH	2 000 MDH	2 000 MDH

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur est fortement corrélé au dynamisme de l'activité économique.

Commentaire :

Il s'agit d'assurer une meilleure valorisation du DPE.